

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D_2024_07_51

Séance du 26 juillet 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 7

Votants : 7 + 1 procuration

L'an deux mil vingt-quatre, le 26 juillet à vingt heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Lhuis, sous la Présidence d'Emmanuel GINET, Maire de Lhuis, dûment convoqués le 19 juillet 2024.

ETAIENT PRESENTS : Mikaël BABOLAT, Marie-Claire CARTONNET, Christian CONAND, Emmanuel GINET, Jean-Michel LAURENT, Marie-José TRAINA, Isabelle VAUDRAY, Viviane VAUDRAY.

ABSENTS EXCUSES : Guillaume DUCOLOMB, Céline THEVENOUX,

ABSENT : Laurent BORDEL

Le conseil municipal a choisi pour secrétaire de séance : Marie-José TRAINA

OBJET DE LA DELIBERATION :

RENOUVELLEMENT DU BAIL DE LOCATION TERRAIN CERTELLES SUD A MME BABOLAT Nelly

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Mme Nelly BABOLAT a fait savoir qu'elle souhaitait renouveler la location des parcelles communales F488, F489 d'une surface totale de 24 ares 75 ca, situées « Certelles Sud » pour faire pâturer ses moutons.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE de renouveler à Mme Nelly BABOLAT à compter du 1^{er} août 2024, les parcelles communales F488, F489, situées Certelles Sud, d'une surface totale de 24 ares 75 ca.

FIXE le montant du loyer annuel à 29 €

DIT que ce loyer est stipulé révisable au terme de chaque période annuelle du bail en fonction de la variation de l'indice départemental de fermage.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail à venir.

AINSI FAIT ET DELIBERE les jours, mois et an susdits.

JE CERTIFIE QUE LE PRESENT ACTE A ETE PUBLIE OU NOTIFIE SELON LES REGLEMENTS EN VIGUEUR.

Le Maire,
Emmanuel GINET



